



CONVENTION CHATEL

Sports d'hiver « *Nouvel an* »

Formule Familles Auberge 2026

Départ le vendredi 26/12/2025 à 22h00, retour le samedi 03/01/2026 vers 8h00 à Vielsalm

Ce document complété est à renvoyer à marc.jeusette1@gmail.com

LE VOYAGE COMPREND :

- la pension complète 4 repas (petit-déjeuner - dîner (lunch) - goûter - souper)
- forfait remontées mécaniques 6 jours
- la location du matériel de ski alpin standard 6 jours
- le transport aller-retour en autocar.

LE VOYAGE NE COMPREND PAS :

- l'assurance rapatriement, frais de secours et médicaux.
- la couverture annulation/interruption de votre séjour.
Annulation du séjour plus de 2 mois à l'avance : remboursement à 100%
Annulation du séjour entre 1 et 2 mois à l'avance : remboursement à 50%
Annulation du séjour moins de 1 mois à l'avance : non-remboursé
- Les cours de Ski (2h/30jour)
- La location du matériel de Snowboard

PRIX :

Prix/personne/semaine (prix sous réserve de modifications)

- Skieurs:
 - Adultes à partir de 26 ans : 970€
 - Jeunes de 16 à 25 ans: 940€
 - Ados de 13 à 15 ans: 890€
 - enfants de 5 à 12 ans: 820€
 - enfants de 3 à 4 ans : 580€
 - 0-2 ans: Gratuit
 - formule appartement : +70 euros par rapport au prix de base
- Non Skieurs:

615€

- Suppléments (facultatif mais à réserver à l'inscription) :
 - + 85€ si vous prenez les cours de ski. (2h30/jour)
 - + 50€ pour la location d'un snowboard

Réduction :

- Avantage membres (0 à 16 ans) MUTUALIA: réduction de 250 euros (sur le prix de base sans options)
- - 60€ si véhicule personnel
- - 40€ si matériel personnel

En ce qui concerne le matériel mis à disposition des participants, toute dégradation anormale de celui-ci due à une utilisation non-conforme ou à la négligence (perte, vol,..) sera facturée directement à la

personne responsable par le loueur. L'organisation (SFC) ne peut en aucun cas en être tenue pour responsable.

Assurance des personnes :

Chaque participant devra souscrire une assurance « Accident, responsabilité civile, rapatriement ».

L'organisation SFC décline toute responsabilité en cas d'accidents divers, vol, perte survenu durant le séjour.

L'organisation est couverte en responsabilité civil.

« Lu et approuvé »

Signature